

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14415
20 mars 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 MARS 1981, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention le texte du message ci-après, adressé ce jour par le Département sud-africain des affaires étrangères et de l'information au Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Mozambique à propos de l'incident qui s'est produit le 17 mars 1981 près de Punta do Ouro, en République populaire du Mozambique :

"Le Département des affaires étrangères et de l'information de la République sud-africaine présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Mozambique et a l'honneur de déclarer que par suite d'une erreur de navigation et d'une mauvaise lecture des cartes, une petite unité frontalière sud-africaine a franchi par accident, le 17 mars à 10 heures, une partie non signalisée de la frontière entre l'Afrique du Sud et le Mozambique, à Punta do Ouro. Le Ministère n'est pas sans savoir que la frontière internationale est marquée dans cette région par des balises séparées l'une de l'autre par des distances considérables, allant jusqu'à 8 000 mètres. Dans ces conditions, il est impossible d'éviter entièrement dans la pratique que l'une ou l'autre partie ne franchisse accidentellement la frontière. En fait, comme le Ministère le sait, il est arrivé par le passé que des soldats mozambiquains pénétrèrent en territoire sud-africain.

Vu la délimitation imprécise de la frontière à cet endroit, un membre de l'unité, le caporal P. J. Viljoen, a entrepris de gagner une élévation de terrain qui lui permettrait de repérer avec précision la position de son unité. A ce moment, deux gardes frontières mozambiquains armés sont venus de l'ouest par la plage. Deux membres de l'unité sud-africaine se sont approchés d'eux pour leur demander l'emplacement de la frontière, afin d'éviter que l'unité ne pénètre en territoire mozambiquain. Ne parlant pas leur langue, ils n'ont pu s'en faire comprendre. Alors qu'ils tentaient encore de communiquer avec les Mozambiquains, d'autres gardes sont apparus. A ce moment, le chef de l'unité a rappelé le caporal Viljoen. Comme ce dernier descendait de sa position, les gardes frontières mozambiquains ont ouvert le feu et l'ont atteint. Sur ce, l'unité sud-africaine a riposté tout en se retirant vers le sud le long de la plage.

Par le passé, lorsque des Mozambiquains ont traversé la frontière et pénétré en territoire sud-africain, les autorités sud-africaines se sont abstenues de commettre un acte aussi grave. Elles se sentent donc tenues d'élever une ferme protestation contre l'agression dont a été victime le caporal Viljoen qui, selon certains rapports, y a trouvé la mort.

Si ces rapports sont exacts, les autorités sud-africaines aimeraient connaître les dispositions à prendre concernant le retour du corps du caporal Viljoen.

Le Département des affaires étrangères et de l'information de la République sud-africaine saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Mozambique les assurances de sa très haute considération."

Je vous saurais gré de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) D. W. STEWARD

